



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois de décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 27/11/2025.

**Conseillers en exercice** : 26 – **Présents** : 22 – **Votants** : 26.

### **Présents :**

M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. DE ZEN Michel, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, Mme BARBERA Sandra, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme POLI Nathalie, M. MARES Alban, M. BORDES Olivier, M. HÉBRARD Roland, Mme VERT Béatrice, M. LAHAILLE, M. CLAVERIE Daniel, M. VONTHON Thibaut, M. DELAPORTE Luc, M. PIRON Bernard.

**Excusés avec pouvoir** : Monsieur DUMONTIER Nicolas pouvoir à Monsieur le Maire – Madame COSTES ATTAFI Christelle pouvoir à Madame BARBERA Sandra – Monsieur GONZALEZ Frédéric pouvoir à Monsieur GARCIA Didier – Madame PARMENON Mélanie pouvoir à Madame ROUSSEL Marjorie

Monsieur HÉBRARD Roland est désigné secrétaire de séance.

### **2025-0312 - 52 : Demande subvention DETR aménagement sécuritaire chemin du Roy - Plan de financement - Approbation**

Dans la cadre de la continuité de l'aménagement sécuritaire et routier de la rue du Grand Communal, il est programmé de finaliser ce programme avec l'aménagement de la jonction avec le chemin du Roy.

Le Conseil Municipal peut solliciter une aide financière auprès de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de ce projet :

Budget prévisionnel		Plan de financement	
Montant des travaux HT	256 486,00€		
Montant des travaux subventionnables HT	146 391,00€		
Montant plafond subventionnable DETR	500 000,00€	DETR à hauteur de 25%	<b>39 597,00€</b>

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents ou représentés**,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 au taux de 25%,
  - **APPROUVE** le plan de financement présenté,
  - **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.
- 

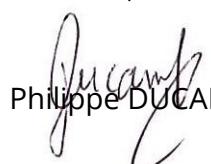
Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

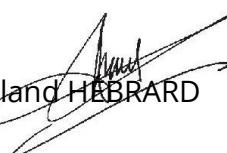
Fait à Ludon-Médoc, le 03 décembre 2025.

Le Maire,

  
Philippe DU CAMP



Le Secrétaire de Séance,

  
Roland HÉBRARD